

Pétition

La Poste

Complémentaire Santé Prévoyance

Tant que la couverture obligatoire (Sécurité Sociale) ne sera pas totale au regard de tous les risques, une couverture complémentaire sera nécessaire,

Pour cela nous revendiquons le respect du principe fondateur de la Sécurité Sociale "Payer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins",

Nous revendiquons, pour les contractuels de droit privé actifs et retraités (quelque soit leur contrat) :

- ?? une couverture santé de haut niveau (type 3 MG), identique pour tous,
- ?? une prise en charge intégrale des cotisations par l'employeur pour les agents de classe I et II, de 60 % pour les classes III et IV et de 50 % pour les emplois supérieurs,
- ?? le maintien du paiement des congés maladie pendant 90 jours intégralement par La Poste. Pas de référence à l'ancienneté,
- ?? le paiement intégral par La Poste des salaires durant les arrêts liés à un accident de travail ou une maladie professionnelle,
- ?? des garanties en décès identiques pour tous,
- ?? la continuité des cotisations et prestations pendant les congés liés à la parentalité,

Pour les fonctionnaires (actifs et retraités) et contractuels de droit public :

- ?? des négociations rapides suite au vote de l'article 22 bis, qui permet le financement des garanties de protection sociale complémentaire,
- ?? une participation de 60 % de la cotisation santé (base niveau 3) et de 1,5 % du salaire brut en prévoyance.

Nom	Prénom	Service/ dépt	signatures